

PROJET DE RÉSOLUTION DU PARTI DÉMOCRATE EUROPÉEN – MUNICH, 22 octobre 2015

POUR DES POLITIQUES EUROPÉENNES DE L'IMMIGRATION ET DE L'ASILE

Face au drame des migrants et des réfugiés qui se déroule en Méditerranée depuis l'an 2000 (avec au moins 22 000 victimes !), le Parti Démocrate Européen demande une réponse globale de l'Union européenne dans le cadre des valeurs qui sont les siennes et dans lesquelles elle a été fondée : humanisme, solidarité et responsabilité. Aussi, nous demandons que cette réponse soit élaborée avec des critères pratiques et viables pour pouvoir prendre sans plus de retards et d'improvisations des décisions qui sont très urgentes du point de vue humanitaire et opérationnel.

Dans ce sens, le PDE considère le plan d'urgence initié par la Commission Junker comme un pas positif mais non suffisant. Face à l'afflux actuel de migrants et aux risques de montée de la xénophobie, l'Union européenne a impérativement besoin d'une véritable politique de l'immigration et de l'asile. Une réponse européenne doit être apportée à un problème européen. À cet égard l'Europe ne peut pas se penser évidemment comme une forteresse fermée au monde. Mais elle doit aussi être en mesure de faire respecter ses frontières extérieures et de réguler les mouvements migratoires.

Pour le PDE il faut agir autour de quelques principes et idées fortes :

1- La première priorité doit aller aux réfugiés qui se trouvent dans des camps du HCR situés dans des pays tiers. Il s'agit de garantir que ces personnes bénéficient de conditions de vie décentes. Nous demandons que soit organisée une nouvelle conférence des donateurs, au cours de laquelle non seulement l'Union et les États membres devraient prendre des engagements complémentaires importants, mais également certains pays arabes et États du Golfe qui doivent apporter une juste contribution ;

2- Ce qui se passe actuellement dans les États-membres proches de nos frontières, c'est l'affaire de tous. Une solidarité financière et matérielle appropriée doit absolument s'exercer à leur égard. Nous proposons l'activation de la clause de solidarité européenne (article 222 du traité) afin d'aider les pays concernés ;

3- Les États-membres, et l'UE, doivent en outre assumer une responsabilité partagée quant à la surveillance de leurs frontières extérieures, maritimes et terrestres. L'Europe doit enfin se doter d'un corps de garde-côtes européens, en charge de la surveillance de ses frontières, avec des moyens de surveillance adéquats et conséquents ;

4- L'accueil des personnes qui fuient la guerre et les persécutions dans leur propre pays, est l'une des valeurs cardinales de notre civilisation. Les règles dites de Dublin doivent être remplacées par un mécanisme permanent qui assure une répartition équitable des réfugiés en fonction des capacités économiques et sociales des États-membres, ceci en synergie avec les collectivités locales et régions autonomes de l'Union européenne. À cet égard un régime d'asile unique est indispensable. Toute demande dans l'Union doit être traitée selon les mêmes règles et les mêmes délais. Les réfugiés devraient également pouvoir demander l'asile dans les camps établis dans les pays tiers ou des consulats européens ;

5- Il faut aussi agir en amont sur les causes des migrations, pauvreté, guerres, dictatures, persécutions, bouleversement climatique. Ainsi nous devons intensifier nos efforts afin de rétablir la paix et la stabilité dans les pays d'origine. Dans le cas du conflit syrien l'Union européenne doit travailler avec le Conseil de sécurité des Nations unies afin d'élaborer une initiative de paix. L'Europe a besoin d'une politique de codéveloppement avec un partenariat gagnant-gagnant notamment avec l'Afrique.

6- Il faut que l'Europe et la communauté internationale s'engagent résolument dans la lutte contre le trafic d'êtres humains. Les coupables ne sont pas simplement des "passeurs" mais de véritables organisations criminelles étendant leurs ramifications par la corruption et le financement du terrorisme. Il faut démanteler les réseaux et traduire les responsables en justice pour crime contre l'humanité tout en renforçant les sanctions contre leurs avoires ;

7- La directive retour datant de 2008 doit être révisée. Les décisions de reconduite à la frontière sont rarement exécutées. Ce flou juridique permet à des migrants de rester sur le territoire de l'UE alors même qu'ils ne détiennent ni le statut de réfugié ni un permis de séjour ou de travail. Ceci est une source d'incompréhension pour nos concitoyens et d'injustice pour les migrants qui respectent la loi ;

8- L'Europe, globalement en déclin démographique, a besoin de l'immigration pour pourvoir certains types d'emplois qualifiés ou non qualifiés. Il y a donc lieu de mettre en place des quotas d'immigration légale différenciés, secteur par secteur, pays par pays sur la base d'accords conclus par les États membres en coordination avec la Commission européenne ;